

Office Public Municipal d'HLM de Besançon - Réhabilitation et construction de logements 8 rue des Frères Mercier - Garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 7 300 000 F auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'Habitations à Loyer Modéré - Modification de la délibération du 14 janvier 1983

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 14 janvier 1983, le Conseil Municipal a accordé la garantie de la Ville pour un emprunt de 7 300 000 F que l'Office Public Municipal d'HLM a contracté auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'Habitations à Loyer Modéré pour une durée de 34 ans, emprunt destiné à financer des travaux de réhabilitation et de construction de logements 8 rue des Frères Mercier.

Par lettre du 6 mars 1990, M. le Président de l'Office Public Municipal d'HLM nous informe qu'il envisage de renégocier auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ce prêt pour un montant résiduel de 5 458 606,51 F et pour la durée résiduelle de 28 ans à des conditions nettement plus avantageuses : taux d'intérêt 6,80 % avec progressivité des annuités de 1,95 %.

Le Conseil Municipal est invité à approuver ces nouvelles modalités d'emprunt et à modifier en conséquence la délibération du 14 janvier 1983.

M. TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission du Budget et après en avoir délibéré, en décide ainsi à l'unanimité.